



*la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France*

*en partenariat avec*

*le rectorat de l'Académie de Lille,*

*la direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord,*

*le centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (C.A.S.N.A.V.),*

*le Grand Bleu, spectacle vivant pour les nouvelles générations , Lille*

*en lien avec*

*le syndicat mixte des gens du voyage – Lille Métropole*

*Dans le cadre des programmes d'éducation artistique et d'action culturelle développés en région Hauts-de-France*

# **APPEL À CANDIDATURES**

## **LANCÉ EN DIRECTION DES**

### **ARTISTES DE TOUS LES DOMAINES D'EXPRESSION**

### **VIVANT ET TRAVAILLANT SUR LA MÉTROPOLE LILLOISE**

*En vue d'une mission d'appui artistique en faveur des équipes éducatives  
en charge de la scolarisation  
des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France  
et des enfants et des jeunes issus de familles itinérantes et de voyageurs  
vivant sur la métropole lilloise*

***deux artistes seront sélectionnés pour cette résidence  
(ces deux artistes mèneront leur résidence de manière indépendante)***

## ***Une mission d'appui artistique ?***

Lancée à titre expérimental en 2012-2013, la mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir les différentes équipes enseignantes et éducatives en charge de la scolarisation des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France et des enfants et des jeunes de la communauté des gens du voyage vivant sur la métropole Lilloise, ainsi que les équipes du hors temps scolaire pour mener à bien des actions culturelles.

Elle est essentiellement destinée à fédérer ces équipes à partir de deux présences artistiques partagées et d'une envie commune de mettre en œuvre des actions artistiques et éducatives pouvant s'envisager, à titre d'exemple, à partir d'entrées évoquées lors des travaux préparatoires : territoire, espace/temps, parcours, déambulation, mobilité, géographie de l'intime, représentation du réel, ...

Elle est donc incarnée par **deux artistes** dont on recherche la pleine disponibilité pour **une durée de 12 semaines**.

Les artistes intéressés (ées) par cette offre sont invités, avant toute chose, à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « *qu'est -ce qu'une résidence-mission ?* ».

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale-en-Hauts-de-France>

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

## ***Objectifs et enjeux***

- contribuer à l'animation et à l'action du réseau d'enseignants et d'éducateurs en charge des enfants et jeunes concernés ;
- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps scolaires et hors scolaires de ces enfants et jeunes comme dans l'exercice professionnel des enseignants et éducateurs ;
- permettre à ces enfants et jeunes d'appréhender de plain pied la création contemporaine en invitant les enseignants et les éducateurs à expérimenter en ce sens, concrètement ;
- contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- contribuer à l'intégration des enfants et des jeunes allophones nouvellement arrivés en France ;
- contribuer à lutter contre l'exclusion et les formes de représentation stigmatisantes.

## ***Le réseau professionnel bénéficiaire de la mission d'appui artistique***

Il s'agit, pour l'essentiel, des enseignants relevant de la quarantaine d'écoles et établissements scolaires (collèges, lycées d'enseignement général) qui accueillent sur la métropole lilloise des enfants nouvellement arrivés en France. Ce sont plus précisément les professeurs des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) en écoles primaires, en collèges et lycées.

Ces dispositifs ont la particularité d'accueillir des enfants et jeunes, francophones ou non, scolarisés antérieurement ou non dans leur pays d'origine. Elles les accueillent entre 3 et 18 heures par semaine selon leurs besoins linguistiques ; les autres jours, les élèves suivent les enseignements dans des classes ordinaires.

La liste des établissements concernés figure à la fin de ce présent cahier des charges.

En ce qui concerne les enfants et les jeunes de la communauté des gens du voyage et les enfants des familles roms migrantes, ce sont les enseignants des antennes scolaires mobiles (ASM) qui vont à leur

rencontre sur les lieux de stationnement et également sur des terrains non autorisés et précaires. Les élèves fréquentant ces trois ASM de l'agglomération lilloise ont eu en général une scolarité « en pointillés ». L'emploi du temps varie en fonction des déplacements des populations ou encore des expulsions de terrains occupés illégalement.

Les enseignants de ces antennes mobiles adhèrent à l'A.S.E.T. Nord (Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) qui met régulièrement en place des projets pédagogiques et culturels dans ou en dehors des antennes scolaires mobiles. Parmi ceux-ci peut être notamment citée la Bibliothèque du Voyage.

Le réseau professionnel des bénéficiaires de la mission d'appui artistique est également composé des éducateurs travaillant au sein de l'A.S.E.T. Nord.

### ***Éléments organisationnels et financiers***

Pour chacun des deux artistes retenus, la durée de la mission est de 12 semaines non consécutives à temps plein se répartissant ainsi :

- 1ère partie de résidence : du **lundi 9 au vendredi 20 décembre 2019 inclus** (2 semaines).
- Les deux premières semaines de résidence seront principalement consacrées aux rencontres avec les enseignants pour permettre l'élaboration de pistes et d'un calendrier des interventions.
- 2ème partie : du **lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2020** (6 semaines) puis du **lundi 2 mars au vendredi 13 mars 2020** (2 semaines). Interventions des artistes auprès des groupes d'UPE2A
- la semaine du 30 mars au 3 avril pourra être consacrée aux éventuels reports
- 3ème partie : du **lundi 16 au vendredi 27 mars 2020** (2 semaines). Ce temps sera réservé aux projets développés avec les équipes des antennes scolaires mobiles.
- le **mardi 19 mai ou mardi 2 juin 2020** : moment convivial et de partage au Grand Bleu avec possibilité de restitution des travaux et de réunion des différents groupes. Il est important de garder à l'esprit que les actions réalisées ne sont aucunement soumises à l'obligation d'une restitution publique, ni même d'une production. Toutefois, si désir de production ou de restitution il y a, elles n'en constituent pas pour autant la finalité de ces actions.

En amont de la période de mission, les deux artistes retenus sont invités par le Grand Bleu, le CASNAV et la DRAC, à une « 27<sup>e</sup> heure artistique » au cours de laquelle, ils ou elles présenteront leurs démarches artistiques à l'ensemble de la communauté éducative concernée et à leurs élèves. Ce moment de présentation qui prendra la forme d'une conférence très illustrée et qui laissera une part importante à l'échange aura lieu sur une demi-journée le **mercredi 27 novembre 2019**.

Elle permettra de manière approfondie de faire connaissance avec les créateurs et leur travail. C'est la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui prendra en charge son coût.

Les moyens financiers rassemblés par les partenaires pour le salariat des artistes résidents, pour les **douze semaines** de mission, représentent un montant global de 20 000 euros (coût total employeur), soit un montant de 10 000 euros consacré à chaque artiste.

Les artistes sont autonomes en matière de déplacement. Ils (ou elles) sont, de préférence, détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité et disposent d'un véhicule personnel.

Les frais de déplacement et les repas sont à la charge des artistes.

Il est à noter que cette mission ne propose pas d'hébergement aux artistes retenus.

### ***Recommandations quant à la méthode et à la forme d'action***

Toutes les équipes pédagogiques et éducatives, désireuses de s'associer à la mission d'appui artistique, sont invitées chacune, à évoquer avec les artistes retenus :

- leur propre quotidien professionnel,
- les particularités des parcours des enfants et des jeunes dont ils ont la responsabilité

et surtout

- la manière dont ils aimeraient faire percevoir, de manière sensible, à ces enfants et ces jeunes leurs présences (celles des artistes et de leurs œuvres respectives).

C'est à partir de cet échange et de ce dialogue que se co-construisent des actions aux formes diverses favorisant pratiques artistiques et culturelles.

Elles ont toujours pour objectifs :

- de créer et de renforcer les collaborations entre les équipes pédagogiques et éducatives,
- de favoriser l'immersion de ces enfants et de ces jeunes dans le monde qui les entoure,
- de rendre les équipes pédagogiques et éducatives les plus autonomes possibles en matière d'initiatives convoquant l'art et la culture,
- de favoriser les interactions entre les établissements scolaires, mais également, au sein de chacun d'entre eux, de rayonner au-delà de la seule classe d'accueil (UPE2A).

Quelle que soit la forme d'action retenue par chaque équipe ayant souhaité rencontrer les artistes (ou du moins l'un d'entre eux), elle est toujours conçue de manière à ce qu'elle puisse faire percevoir, par le plus grand nombre possible, la singularité et la force de la démarche artistique qui la sous-tend. Ceci en faisant, mais cela va de soi, la part belle à l'expérimentation et à l'imagination.

### ***Procédure à suivre pour chaque candidat***

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e), vivant et travaillant sur la métropole lilloise.

Il ou elle a une production conséquente et est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la mission d'appui artistique.

Il ou elle maîtrise l'usage oral de la langue française.

Il ou elle détient, de préférence, un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel.

#### Les éléments à fournir sont :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
2. un curriculum vitae,
3. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de réalisations représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e).

NB : il n'y a pas de projet à produire. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines des pistes que l'artiste-candidat(e) envisage de proposer aux équipes éducatives rencontrées au cours de cette mission.

Les candidatures sont à adresser **jusqu'au 4 septembre 2019 au plus tard** par courriel, de préférence sous format PDF, à l'adresse suivante :

[cvalentin@legrandbleu.com](mailto:cvalentin@legrandbleu.com) (sujet : **MIAA** – suivi du **nom** du candidat ou de la candidate).

Dans le cas où l'artiste candidat(e) souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD, pour les œuvres audiovisuelles ou pour des documents complémentaires, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Le Grand Bleu, Christine Valentin  
36 avenue Marx Dormoy  
59000 LILLE

L'artiste précise également s'il ou elle souhaite que ces supports et documents lui soient retournés à l'issue de la phase de sélection.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom des artistes retenu(e)s le **14 octobre 2019**.

*Pour plus d'informations :*

Christine Valentin, Relations avec le public, chargée de projets et d'actions culturelles  
Le Grand Bleu - Lille  
03 20 00 55 72

*Liste des établissements scolaires de la MEL accueillant des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) à l'école primaire, au collège et au lycée :*

**LA MADELEINE**  
collège Flandre

**LAMBERSART**  
collège Lavoisier

**LEZENNES**  
école Jules Ferry

**LILLE**  
école Wagner  
école Boufflers  
école Ampère  
école Chénier-Séverine  
école Michelet  
école Herriot  
école Descartes- Montesquieu  
école Saint-Exupéry-Ségur  
école Launay  
école Viala – Voltaire  
école Arago-Jacquart  
école Cornette  
école Lamartine  
école Berthelot-Sévigné  
école Berthelot- Verne  
collège Boris Vian  
collège Franklin  
collège Louise Michel  
collège Lévi-Strauss  
collège Miriam Makeba  
collège Nina Simone  
collège Verlaine  
lycée Césaire  
lycée Fénelon (16-18 ans)

**MONS-EN-BAROEUL**  
école La Paix  
collège Descartes

**RONCHIN**  
collège Anatole France

**ROUBAIX**  
école Olivier de Serres  
école Lavoisier  
école Léo Lagrange  
école Condorcet  
collège Mme de Sévigné  
collège Jean-Baptiste Lebas  
collège Anne Frank  
collège Rosa Parks  
collège Van Der Meersch  
collège Jean-Baptiste Lebas  
lycée Van Der Meersch (16-18 ans)

**TOURCOING**  
école Hugo-Balzac  
école Lavoisier  
collège Mendès-France

**VILLENEUVE D'ASCQ**  
école Pablo Picasso  
collège Simone de Beauvoir  
établissement Saint Adrien (3 ASM)

**WATTRELOS**  
école Brossolette  
collège Néruda